

**République Française****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE DEMI-QUARTIER  
775, route d'Etraz  
74120 DEMI-QUARTIER  
(Haute-Savoie)  
Arrondissement de BONNEVILLE**

\*\*\*

N° DEL 2026 – 24

**L'an deux mille vingt-six, le dix avril**, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 31 mars 2026

**Nombre de Conseillers Municipaux** :

En exercice :	15	Pour :	15
Présents :	15	Contre :	0
Représenté :	0	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	15		

**PRESENTS**: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Catherine CABROL, Pierre SOLLE, Virginie SEIGNEUR DAYANIR, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoint, Valérie EVRARD LANGLOIS, Bertrand MARIN-LAMELLET, Sandra CROZE HUDRY, Félix MORAND, Sandrine BIRSAL, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Florian DUVILLARD, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET, Yves REGENT.

Madame Catherine CABROL a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION RELATIVE A L'ELECTION DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5, L 2121-21

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant que :

**Sont candidats au poste de titulaires :**

**Liste « préservons nos valeurs et construisons l'avenir de Demi-Quartier » menée par Monsieur Stéphane ALLARD (2 sièges) :**

Monsieur Jean-Pierre SOCQUET  
Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET

**Liste « Agir ensemble pour notre commune » menée par Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER BUFFET (1 siège) :**

Monsieur Yves REGENT

**Sont candidats au poste de suppléants :**

**Liste « préservons nos valeurs et construisons l'avenir de Demi-Quartier » menée par Monsieur Stéphane ALLARD (2 sièges) :**

Madame Catherine CABROL  
Madame Sandrine BIRSAL

**Liste « Agir ensemble pour notre commune » menée par Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER BUFFET (1 siège) :**

Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER BUFFET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1°) **DESIGNE** les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

**Président :** Monsieur Stéphane ALLARD, Maire

<b>Membres titulaires :</b>	<b>Membres suppléants :</b>
Monsieur Jean-Pierre SOCQUET Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET Monsieur Yves REGENT	Madame Catherine CABROL Madame Sandrine BIRSAL Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER BUFFET

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivre  
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 13 avril 2026

Envoyé en préfecture le 14/04/2026 es.

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 074-217400993-20260410-DEL2026\_24-DE

S<sup>2</sup>LO

**Le Maire,**

**Stéphane ALLARD.**



**Le Secrétaire de séance,**

**Catherine CABROL.**

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 14 AVR. 2026

Publié électroniquement le 14 AVR. 2026